

PRESENCES	ABSENCES	ORDRE DU JOUR	SUJET : PATRONAL (P), SYNDICAL (S)
Partie syndicale : M ^{me} Christine Gilbert M ^{me} Marie-Ève Bouchard M ^{me} Élisabeth Bergeron Mme Mélanie Girard Partie patronale : M ^{me} Andrée-Anne Gagnon M ^{me} Karine Lavoie M. Frédéric Gaudreault M ^{me} Laurie Girard M ^{me} Suzie Ménard M ^{me} Eva Tremblay, stagiaire en direction M. Julien Boudreault, CP M ^{me} Martine Mansour, CP	Partie syndicale : M. Carl Germain Partie patronale :	1. Ordre du jour	
		2. Compte rendu de la réunion du 29 avril 2025	
		3. Organisation scolaire	P
		4. Sécurité d'emploi	P
		5. Congés - Sans solde - Réduction de tâche - Retraite progressive	P
		6. Postes E2	P
		7. Nouveau contenu obligatoire dans les domaines généraux de formation	S
		8. Comité de rétention	S
		9. Début période invalidité (IVAC, CNESST, SAAQ)	S
		10. Tâche et amplitude	S
		11. Projet de loi 47	S
		12. Date première rencontre de 25-26	
		13. Autres sujets : a) Annexe 59 b) Banque des employés à la leçon c) Entrée administrative au préscolaire	P P S

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
--------------------------	-------------	---------------

1. Ordre du jour	Mme Gagnon fait la lecture de l'ordre du jour.	
2. Compte rendu de la réunion du 29 avril 2025	Mme Gagnon fait les suivis du compte rendu de la réunion du 29 avril 2025.	
Priorité d'emploi - Liste de priorité - Banque pour contrat ordonnancée - Listes pour suppléance occasionnelle	Le Centre de services scolaire enverra la liste de priorité du secteur jeunes modifiée au Syndicat. Mme Gagnon amène une problématique du fait que le CSS ne sait pas si les enseignants ont leur brevet lorsqu'ils accèdent rapidement à la liste de priorité. Des discussions ont lieu pour trouver des pistes de solutions. Le SES fera un rappel aux nouveaux engagés lors d'une formation le 9 octobre pour qu'ils avisent le CSS dès qu'ils auront leur brevet. Le projet de la banque ordonnancée et la liste pour suppléance occasionnelle ont été envoyés au Syndicat.	✓

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
	Le CSS informe le SES qu'il reste des enseignants dans les champs éducation physique, adaptation scolaire et préscolaire-primaire. Il n'y a personne dans tous les autres champs. À la suite de discussions, Mme Gilbert propose d'informer les enseignants à savoir que s'ils prennent par exemple un remplacement en math de secondaire 1 et qu'ils remplissent les critères pour accéder aux listes, ils accéderont à ces dernières dans leur champ respectif et non dans le champ du remplacement occupé. M. Lavoie ajoute que l'université libère leurs étudiants pour qu'ils puissent faire de la suppléance. (2024-10-01) Concernant la liste de suppléance occasionnelle, une première rencontre entre le SES et le CSS a eu lieu pour regarder les critères pour l'accès à la liste de priorité. Présentement, aucune alerte ne peut être donnée dans le système lorsqu'une personne atteint l'équivalent des 35 jours consécutifs. D'autres rencontres suivront. (2025-01-30) Les parties syndicale et patronale ont fait chacune des rencontres de comité pour discuter des critères pour l'accès à la liste de priorité. Les parties se sont ensuite rencontrées pour en discuter. Le CSS doit faire une proposition des critères au Syndicat. Mme Gilbert ajoute que le projet de loi 100 du gouvernement risque d'avoir des répercussions sur la convention collective locale. (2025-04-29) Considérant le projet de loi 100 déposé par le gouvernement, il est décidé de mettre en attente la décision concernant les critères d'accès à la liste de priorité. Le défi est surtout pour le Bas-Saguenay. Le CSS et le Syndicat feront possiblement une entente pour le Bas-Saguenay. (2025-06-10)	
Autres sujets : b) Mesure 15158 (2025-10-01)	Le SES désire connaître la façon dont les sommes de la mesure 15158 pour la valorisation du personnel scolaire ont été utilisées. Mme Gagnon fera des vérifications. (2025-10-01) Une rencontre est à prévoir pour déterminer comment les sommes seront utilisées, car présentement aucun montant n'a été utilisé. Cette mesure fait partie des règles amendées de décembre, donc le CSS doit en prendre connaissance au préalable. (2025-01-30)	✓
Autres sujets : c) Congé stagiaire (2025-10-01)	Le Syndicat demande que la prise de congé en lien avec l'accueil de stagiaires soit prolongée au 30 juin. Le CSS accueille la demande et fera part de sa décision au Syndicat ultérieurement. (2025-10-01) Le SES informe le CSS qu'un maître associé a demandé un congé stagiaire et la secrétaire l'a informé qu'elle n'avait pas reçu les sommes pour ces congés et que ce serait seulement lorsque le stage serait terminé. Le CSS croit que c'est une situation isolée, car il n'y a eu aucun changement dans la procédure pour les congés stagiaires. Mme Gagnon fera des vérifications et ensuite un retour au syndicat. (2025-01-30) Le Centre de services a envoyé une note de service à l'ensemble du personnel ainsi qu'aux directions pour les informer que la somme pour les congés stagiaires sera donnée dès l'arrivée du stagiaire. De plus, que le stagiaire complète ou non son stage, le montant restera le même. Une rencontre avec les finances est à prévoir pour discuter de la façon de faire si un stagiaire faisait deux milieux. (2025-04-29) Le OnePager a été diffusé à l'UQAC. Mme Girard mentionne que les stagiaires qui font deux milieux sont traités individuellement. Les sommes sont réparties de façon équitable entre les enseignants concernés. La note de service sera réajustée et retournée aux enseignants à l'automne. (2025-06-10)	✓

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
Ententes (2025-04-29) • Clause 8-5.05.02	En raison de la nouvelle organisation des heures des enseignants dans la nouvelle convention collective, la clause 8-5.05.02 occasionne des dépassements. Le SES et le CSS se rencontreront pour trouver des pistes de solutions d'ici la fin de l'année. (2025-04-29)	
	Deux rencontres sont prévues en juin pour discuter de l'entente pour la clause 8-5.05.02. (2025-06-10)	
• Le Roseau	Le CSS n'a pas de modification à apporter à l'entente Le Roseau. Le SES vérifiera auprès de la personne déléguée et s'il n'y a pas de modification, l'entente sera renouvelée telle quelle. (2025-04-29)	
	Le SES a vérifié auprès de la personne déléguée et il est décidé de poursuivre. (2025-06-10)	
• Groupe à plus d'une année d'études – Marie-Médiatrice	Le CSS mentionne que l'école Ste-Rose aura des groupes à plus d'une année d'étude. Pour les autres écoles, le CSS vérifiera et fera un suivi. (2025-04-29)	
	Le CSS doit faire des vérifications. Un suivi sera fait. (2025-06-10)	
Bilan insertion professionnelle (2025-04-29)	Ce point est reporté. (2025-04-29)	
	M. Boudreault et Mme Mansour font un bilan de l'année 24-25. Ils présentent un tableau de bord avec les quatre objectifs. Ce sont 90 personnes qui ont été rencontrées lors de la séance d'embauche. Le parcours en insertion professionnelle a été actualisé et il a été adapté pour la FP et la FGA également. Le parcours se déploie en trois blocs, soit l'accueil, l'intégration et l'insertion professionnelle. Le SES indique au CSS que les nouveaux enseignants devraient suivre la formation ITCA. M. Boudreault en prend note et invite le Syndicat à lui faire connaître les autres besoins qu'il décèlera. Une formation est offerte pour comprendre leur relevé de salaire. Le SES précise que tous les enseignants devraient suivre cette formation. Une présentation des actions pour 2025-2026 est faite.	
3. Organisation scolaire	À la suite de la dernière lecture, on note la réouverture de la troisième classe tremplin, un groupe de cheminement particulier continu est ouvert à ESGM et à la Pulperie, il y a ouverture d'une classe de préscolaire. Une prochaine lecture est prévue le 25 juin prochain. Pour les écoles Charles-Gravel et Des Grandes-Marées, tout est stable. Les points chauds sont à l'Odyssée.	
4. Sécurité d'emploi	À la suite du processus de sécurité d'emploi, les réintégrations ont été faites. Lors de la prochaine lecture, le CSS s'attend à résorber les non rengagés. Pour le mouvement volontaire, il y a eu 200 inscriptions. La séance se tiendra en présentiel.	
5. Congés • Sans solde • Réduction de tâche • Retraite progressive	Ce point a été reporté.	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
6. Postes E2	Les textes de la convention n'étant pas clairs en ce qui a trait au processus d'affectation des postes E2, le CSS et le SES ont tenu des rencontres pour le détailler. Mme Girard présente la note de service qui a été envoyée aux enseignants concernés et détaille le processus qui a été établi.	
7. Nouveau contenu obligatoire dans les domaines généraux de formation	Le gouvernement a ajouté du contenu obligatoire en lien avec l'intimidation, la violence, le respect et le développement des compétences personnelles et sociales des élèves. Le SES précise que les contenus obligatoires des domaines généraux de formation sont une responsabilité de tout le personnel et non pas seulement aux enseignants. M. Gaudreault a suivi cette formation et il précise qu'il y a des compétences qui sont présentement données et qui font partie de ce contenu. Un tableau sera créé avec ce qui est déjà fait et ce qui doit être fait.	
8. Comité de rétention	Ce point est annulé.	
9. Début période invalidité (IVAC, CNESST, SAAQ)	Le Syndicat nomme qu'il est important lors d'un arrêt de travail dans le cas d'IVAC, de la CNESST ou de la SAAQ de bien noter la date de début de l'invalidité dans le système, car ça peut avoir un impact pour les personnes en invalidité. Il faudra s'assurer que ça devienne un automatisme.	
10. Tâche et amplitude	Le SES avise le CSS que les personnes déléguées recevront une formation l'an prochain sur l'amplitude. Il est important de l'inscrire dans les tâches des enseignants.	
11. Projet de loi 47	Mme Gilbert demande l'intention du Centre de services en lien avec le projet de loi 47 et la durée d'un avis disciplinaire dans un dossier personnel. Le SES mentionne que la durée dont l'avis restera au dossier devrait être indiqué dans celui-ci. Mme Gagnon fera des vérifications, mais soulève un bémol dans la situation où un autre CSS demanderait le dossier de la personne. Le CSS a été informé qu'il a l'obligation de remettre tout le dossier. Mme Girard ajoute que si la durée n'est pas écrite dans l'avis, le grief restera actif. Mme Gagnon fera une table de travail pour discuter de ce sujet.	
12. Date première rencontre de 25-26	La première rencontre du CRT-Jeunes de 25-26 se tiendra le 29 septembre à 13 h 30.	
13. Autres sujets :		
a) Annexe 59	Les mêmes critères ont été conservés. Pour la bonification de l'anglais au Bas-Saguenay, c'est un montant de 13 000 \$ qui a été octroyé. Deux autres écoles bénéficieront de l'annexe, soit Ste-Thérèse et l'Étincelle, à hauteur de 16 000 \$ chacune.	
b) Banque de congés pour les employés à la leçon	Les enseignants qui font des contrats à la leçon accumulent également une banque de congés. Le CSS fera un cumul à la fin de l'année et paiera les enseignants. Si un enseignant à la leçon voulait un congé durant l'année, ce serait à ses frais.	
c) Entrée administrative au préscolaire	La rentrée scolaire 25-26 débute un mercredi. Les groupes de préscolaire font une entrée administrative et le mercredi après-midi il n'y pas d'élèves. Le SES demande si une consigne a été envoyée ou si chaque école est libre de décider ce qu'elle fera. Le mercredi après-midi est normalement de l'ATP, mais comme les enseignants seront en présence élèves lors du mercredi de	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
	la rentrée, ce sera de la tâche éducative. Le CSS analysera si c'est bien de la tâche éducative et verra ensuite ce qu'il sera possible de faire. Mme Ménard précise que les communications aux parents partent dans la semaine, donc il faut que la décision soit prise rapidement.	